

Image not found or type unknown



Régularisation conjoint français ou parent d'un enfant français

Par **souhi4980**, le **27/03/2014** à **22:14**

bonjour

j été en situation irrégulière, je me suis marié avec une française et j ai un enfant avec elle.

j ai déposé un dossier de régularisation au niveau de la préfecture du cher ils m'ont dis si je veux une régularisation en tant que conjoint français ou parent d'un enfant français.

je voudrai savoir c'est quoi la déférence entre les deux au niveau des administrations (CAF, pole emploi,..).

merci